

Conditions du concours

"Gagnez les vacances de vos rêves"

Article 1: organisation

TUI Belgium S.A., société anonyme, dont le siège social est établi à Gistelsesteenweg 1, 8400 Ostende, Belgique (ci-après dénommée "l'organisateur"), organise un concours (ci-après dénommé "le concours") qui débute le 25 décembre 2024 et se termine le 14 janvier 2024 à 23h59.

Article 2: généralités

Le concours est régi uniquement par le présent règlement. En prenant part au concours, le participant accepte le contenu et toutes les clauses dudit règlement, ainsi que toutes les décisions que pourrait prendre l'organisateur afin de garantir le bon déroulement du concours. À l'exception de la participation et de l'annonce des gagnants, il n'y aura aucune communication sur le concours, ni par courrier, ni par téléphone.

Article 3: participation

La participation au concours se déroule comme suit:

1. Complétez vos coordonnées et répondez aux questions en ligne sur: www.tui.be/fr/gagnez
2. Répondez à la question subsidiaire.

Article 4: conditions de participation

La participation au concours est exclusivement ouverte aux personnes (ci-après dénommées "les participants") qui répondent aux conditions suivantes:

- Toute personne physique ayant atteint l'âge minimum de 18 ans, dont la résidence fixe est établie en Belgique, et ce, à l'exception des membres du personnel de TUI Belgium S.A., de TUI Airlines Belgium S.A. et des membres de leur famille.
- Une seule personne par domicile peut participer.
- Une seule participation par compte de messagerie et/ou de réseaux sociaux est autorisée.
- Aucune mise n'est nécessaire pour participer au concours, la participation est gratuite.

Article 5: détermination du gagnant

Le gagnant (ci-après dénommé "le gagnant") est le participant répondant aux conditions de participation qui aura répondu à la/aux question(s) du concours et qui aura donné une réponse correcte à la/aux question(s) subsidiaire(s). Si aucun participant ne répond correctement à la/aux question(s) subsidiaire(s), le gagnant du concours est le participant qui aura répondu à la/aux question(s) du concours et dont la réponse à la/aux question(s) subsidiaire(s) se rapprochera le plus de la réponse correcte. Si deux participants ont donné la bonne réponse ou la réponse la plus correcte à la/aux question(s) subsidiaire(s), le seul vainqueur sera celui qui aura répondu en premier.

L'organisateur révélera le nom du gagnant dans les deux semaines qui suivent la fin du concours. Le gagnant recevra un message privé par e-mail, auquel il devra répondre dans les trois jours.

Pour des raisons de confidentialité, le nom du gagnant ne sera pas communiqué au public ni aux autres participants.

Article 6: prix

Le premier prix qui sera remis à la fin du concours est le suivant.

Le gagnant remportera un ensemble de 25 chèques-cadeaux de 100 € (2500 € au total), valables sur toute l'offre TUI (www.tui.be).

Tous les prix sont nominatifs et ne peuvent être transmis à un tiers. Les prix ne peuvent pas être échangés en espèces.

Si le gagnant ne peut ou ne souhaite pas utiliser le prix, le droit au prix est annulé. TUI n'est pas obligée d'attribuer le prix à un autre participant.

Si le prix se compose d'un (service de) voyage, les conditions suivantes s'appliquent:

- Toutes les conditions générales et particulières de TUI Belgium S.A. et de TUI Airlines Belgium S.A. s'appliquent aux réservations effectuées.
- Si le voyage (concerné par l'utilisation du prix gagné) a une valeur supérieure au prix gagné (frais de réservation inclus) au moment de la réservation, le gagnant doit payer la différence.
- Si le voyage (concerné par l'utilisation du prix gagné) a une valeur inférieure au prix gagné (frais de réservation inclus) au moment de la réservation, la différence revient à l'organisateur.
- Le prix peut être perçu au moyen d'une réservation, à condition que le voyage soit ouvert à la réservation et disponible dans les systèmes et dans l'offre de l'organisateur.

Article 7: responsabilité

L'organisateur se réserve le droit de suspendre, de modifier ou d'annuler le règlement, le concours et/ou son déroulement s'il en donne la raison. En outre, il se réserve le droit de prolonger la période du concours ou de postposer n'importe quelle date annoncée.

Enfin, l'organisateur se réserve le droit de disqualifier et d'exclure du concours les participants qui ne respectent pas le règlement du concours, les participants dont la participation se révèle frauduleuse et/ou les participants dont la participation peut être considérée comme immorale, obscène, blasphématoire ou en contradiction avec l'image et la campagne de TUI.

L'organisateur ne peut être tenu responsable des dommages directs ou indirects encourus à la suite de la participation au concours, à la suite d'une cessation, d'une interruption, d'une annulation ou d'une modification du concours, ni à la suite de l'exclusion de participants.

Pendant la période du concours, l'organisateur peut faire la promotion du concours dans les médias (sociaux), comme Facebook, Instagram et TikTok. Les conditions générales des réseaux sociaux cités ainsi que d'autres réseaux sociaux s'appliquent. L'organisateur n'est pas responsable de ces conditions générales, ni des dommages éventuels résultant de l'application de ces conditions générales.

Article 8: litiges

La participation à ce concours implique l'acceptation de toutes les conditions de ce règlement, ainsi que de toutes les décisions que l'organisateur devrait prendre. En cas d'irrégularités, comme des erreurs de TUI Belgium S.A., celle-ci décide de façon autonome de la manière de corriger et de traiter cette erreur. Les fautes d'impression, d'orthographe, de typographie ou d'une autre nature ne pourront être invoquées pour légitimer toute indemnisation ou obligation que ce soit de la part de l'organisateur. Tout contentieux relatif au concours sera tranché de manière obligatoire et définitive par TUI Belgium S.A., sans aucune possibilité de recours, d'appel ou de révision. Le concours et le règlement du concours sont soumis au droit belge.

Si une ou plusieurs dispositions des présentes conditions du concours sont nulles ou invalides, cela n'affectera pas la validité du concours ou des autres dispositions du règlement.

Article 9: protection de la vie privée

Les données personnelles des gagnants sont traitées conformément aux lois d'application concernant le respect de la vie privée. Les participants au concours acceptent la déclaration de confidentialité de l'organisateur telle qu'exposée sur <https://www.tui.be/fr/privacy-vie-privee>. Les participants ont donc toujours le droit de consulter leurs données, ainsi que de faire corriger les erreurs ou d'exiger la suppression de leurs données de la banque de données. Toute demande relative à la consultation, à la rectification ou à la suppression doit être adressée par écrit à TUI Belgium S.A., Gistelsesteenweg 1, 8400 Ostende, Belgique.

En participant au concours, le participant déclare être formellement d'accord que l'organisateur utilise des photos et d'autres données partagées par le participant à l'occasion des actions du concours (via les réseaux sociaux, en ce compris le fil d'actualité Facebook et les stories Instagram) à des fins de communication.

Les photos réalisées par l'organisateur durant le concours peuvent être utilisées par l'organisateur à des fins promotionnelles, en ligne ou d'une autre façon.

En acceptant ces conditions du concours, le participant autorise l'utilisation des photos précitées de lui-même, ainsi que des personnes mineures sous son autorité ou sa supervision qui sont visibles durant le concours et/ou la remise des prix.

Rédigé à Ostende le 15/12/2023.